

Région Nouvelle Aquitaine

Le Contrat de Développement et de Transitions. L'Agglomération et ses communes sont membre s du Pays de l'Isle en Périgord. C'est à cette échelle que la Région a souhaité établir le contrat de développement et de transitions de 3 ans pour financer les projets du territoire.

C'est quoi?

Ce nouveau contrat vise à accélérer des projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025 :

Il permet à la Région de soutenir plus fortement les projets de développement, de transition et d'innovation, en milieu rural et urbain, tels que l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'activité économique, les mobilités ou encore le logement.

A titre d'exemple, peuvent être financées, des halles de producteurs, des maisons de santé labellisées, la réu tilisation des eaux usées pour arroser les espaces publics, des gares TER ou encore la rénovation de logeme nts sociaux par les communes.

- Il est évolutif pour tenir compte de la vie des projets et de l'évolution des règlements de la Région. Chaque année, des projets pourront intégrer ce contrat ou en être retirés.
- Il pourra être reconduit pour l'année 2026, qui sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire pour la période 2027-2029.



En savoir plus sur le <u>Pays de l'Isle en Périgord (https://www.pays-isle-perigord.com/)</u>

Consultez la Carte du Pays de l'Isle en Périgord

Consultez le Contrat de Développement et de Transitions 2023-2025

